Case FRC 14252

MOYSE BAYLE,

AU PEUPLE SOUVERAIN

ET

A LA CONVENTION NATIONALE.

PEUPLE SOUVERAIN, j'ai dans ma première affiche exposé à tes regards quelques extraits des lettres que FRÉRON m'a écrites, pendant sa mission dans les départemens du midi ; je vais en produire de nouveaux, et tu auras toute la mesure de l'immoralité et de la scélératesse de cet ennemi public.

C'est lorsque la patrie court les plus grands dangers, que l'homme qui lui est dévoué doit tout braver ; telle est la loi que je me suis imposée. Eh ! que l'on ne dise pas que je fais *la guerre à la révolution* ; car ce n'est pas faire la guerre à la révolution, que de révéler les crimes d'un homme ; ce n'est pas faire la guerre à la revolution, que de prouver que FRÉRON a fait fusiller un grand nombre d'hommes, *sans jugement*. C'est, au contraire, *servir la révolution*. Elle veut impérieusement que l'on poursuive sans foiblesse, sans égard, tous les *conspirateurs*, tous les *ennemis du peuple* ; mais elle veut que les agens employent toujours la justice et les formalités nécessaires pour s'assu-

THE NEWBERRY LIBRARY

rer que les prévenus sont bien réellement des conspirateurs (*a*).

A FRÉRON.

CONFONDU PAR CE QU'IL A DIT DANS SA RÉPONSE A MA PREMIÈRE AFFICHE.

Tu as dit dans cet amas de calomnies que tu appelles ta *Réponse à Moyse Bayle* » : *que je fus réellement coupable envers Carrier à qui j'avois promis par serment, aux Jacobins, de lui faire un rempart de mon corps.*

Sans blâmer aucun de mes collègues, et sans mépris pour la société des Jacobins, j'ai toujours pensé qu'un législateur devoit se garantir de toute influence ; c'est pourquoi *je n'ai jamais été membre de la société des Jacobins, et que je n'ai jamais assisté à ses séances.* Quant à Carrier, *jamais, non, jamais je ne lui ai parlé une minute.*

Tout ce que tu dis, Fréron, dans ton libelle est aussi faux que l'imputation que je viens de citer ; il n'y a que les *extraits de mes lettres*, qui sont vrais; et *je m'honore de les avoir écrites.*

Tu dis que *dans les fusillades qui ont eu lieu à Toulon, c'est tout au plus s'il y a eu 150 rébelles d'immolés à la vengeance nationale.* Familles des 800 fusillés, accourez, venez con-

---

(*a*) J'ai déja dit dans ma première affiche : *que le vrai patriote ne confondra, n'identifiera jamais l'homme avec les circonstances, ces dernières étant toujours indépendantes de lui.* Je prie mes lecteurs d'avoir toujours cette définition présente à leur esprit.

fondre l'*assassin* de vos parents, et prouvez-lui que la *commission des biens des émigrés*, séante à *Toulon*, a écrit, il y a un mois, au *comité de législation*, pour savoir si les biens des *fusillés* doivent appartenir à la nation, quoiqu'ils ayent été *mis à mort*, SANS JUGEMENT. J'invoque sur ce dernier fait la véracité de mon collègue Salicetti, qui n'a point donné son assentiment à cette *boucherie*.

Tu dis que *toute la portion du peuple qui avoit été prise les armes à la main et la cocarde blanche au chapeau, fut convoquée*. Vous n'êtes entrés à Toulon, que le lendemain de l'évacuation des anglois, et à neuf heures du matin. Pas une ame n'étoit dans les rues. Où étoient donc les hommes armés qui vous résistèrent. Plusieurs volontaires, ainsi que d'autres citoyens, m'ont assuré que si les troupes de la république n'entrèrent pas dans la ville le même jour que les anglois l'abandonnèrent, c'est parce qu'on appréhendoit l'effet de quelque mine.

Tu parles, FRÉRON, d'un *jury de trois cents patriotes*, qui, comme tu le dis, *ont été enfermés à fond de cale du vaisseau, le Thémistocle*.

Comment étoit-il possible que ces patriotes pussent du fond de leur prison voir et connoître la conduite de ceux qui ont été fusillés.

O! *Roubaud*, infortuné jeune homme! toi qui fus blessé, aux thuileries, dans les rangs des *Marseillois*, à la journée du 10 août! toi, qui, incarcéré depuis l'ouverture des section à Toulon, n'en sortis que lorsque les troupes de la république y rentrèrent; tu fus aussi une de ces victimes fusillées! tu as échappé au plomb meurtrier et aux nombreux coups de

sabres par lesquels on achevoit les victimes ! *Roux* , père , *Roux* fils , *Pouci* , chapelier, et autres dont je ne me rappelle plus les noms , vous êtes aussi des réchappés de la fusillade ! Joignez-vous à Roubaud ; accourez à ma voix , et venez confondre votre assassin,

Pour prouver qu'il n'y a eu à Toulon, que 150 fusillés , tu réclames le témoignage des représentans *Crevès* et *Rovère* qui n'étoient pas *présens à la fusillade ;* je prouve ton mensonge par toi-même ; car tu dis un peu plus bas que les *cinq représentans du peuple* présens (à ce massacre) étoient *Sallicetti* , *Ricord* , *Robespierre jeune* , *Barras et toi* , *avec le général Dugomier.*

Tu dis : *qu'on se trouvoit obligé de fusiller, parce qu'il n'y avoit plus de guillotine à Toulon.* Cependant il y en avoit une à *Marseille* , et tu aurois malgré cela préféré qu'on y eut fusillé ; car tu m'as écrit dans ta lettre du 19 nivôse , an deuxième , *si on en eut fait seulement fusiller, comme ici, 800 conspirateurs, dès l'entrée des troupes, et qu'on eut créé une commission militaire pour condamner le reste des scélérats , nous n'en serions pas où nous en sommes ;* est-ce dire , en termes formels , qu'il falloit fusiller avant de juger ? Je suis donc fondé à demander à mes lecteurs si *Carrier* en a fait d'avantage ?

Tu dis : » *Que je cherche , au moment que* » *les quatre grands coupables sont en juge-* » *ment , à opérer une diversion et à te ravir* » *l'es imep ubli que.* «

Moi ! opérer une diversion ! . . . . . La seule que j'ambitionne est celle d'éclairer le *peuple* , et d'empêcher qu'il ne soit précipité dans

l'abyme que tu lui creuses depuis six mois. Moi ! te ravir l'estime publique ! Ce n'est pas de celle du *peuple* dont tu entends parler ; car tu ne l'avilirois pas ainsi que tu le fais dans tes feuilles, et tu n'aurois pas provoqué contre lui le poignard de tes chevaliers, comme tu l'as fait dans tes numéros 59 et 60.

Tu dis : » *Passé l'expédition* (la fusillade) » *de Toulon, dont je viens de parler, tous les* » *prévenus ont été jugés.* «

Tu conviens donc que des hommes ont été fusillés sans *jugement?* Donc tu as assassiné ?

Tu dis ensuite : » *Que ce qui prouve ma* » *stupide méchanceté, c'est que j'ai la bêtise* » *d'imprimer plus bas, en citant un passage* » *d'une de tes lettres*, (que tu appelles préten- » dues) *je t'envoie le jugement.* «

Bien loin de prouver ma *stupidité* et ma *bêtise*, je prouve moi, au contraire, ma fidélité à ne pas altérer un seul mot de tes lettres, et ce *jugement* que tu disois m'envoyer, je l'attends encore. Tu voulois sans doute, par cette annonce, me tromper, en me faisant croire à l'existence d'un *jugement légal.* Quant à ces mots, *prétendues lettres*, tu veux insinuer par-là que je t'en attribue qui ne sont pas de toi ; il n'y a qu'un FRÉRON qui soit capable d'une pareille lâcheté ; mais afin de t'ôter tout prétexte de m'inculper, je ferai imprimer tes lettres ; ensuite je déposerai les originaux, pour que chaque citoyen puisse les examiner.

Tu dis : *que tu en usois avec moi et avec le comité de salut public, comme ANDRÉ DUMONT avec la convention* ; c'est-à-dire, que tu nous écrivois des *faussetés* ; pour que cela fut, il faudroit que tu eusses prouvé que

les faits consignés dans tes lettres n'ont jamais existé ; cependant tu les avoues toi-même, et la torture que tu te donnes pour les atténuer, prouve clairement ton *crime*. C'étoit donc aussi pour me tromper que tu m'écrivois des horreurs contre Ricord, tu les trouveras dans votre lettre du 6 nivôse, que j'ai insérée dans cet écrit.

Tu dis : *que tu modelois tes lettres sur les miennes ;* et pourquoi n'as-tu pas indiqué la date de mes lettres ? C'est alors qu'en la rapprochant avec celle des tiennes, j'aurois prouvé que les lettres que je t'ai écrites, étoient seulement des réponses. D'ailleurs, c'est toi qui commenças à m'écrire, et il ne m'est jamais arrivé de le faire par ma propre impulsion. Quant à ma phrase que tu prétends être le type de celle qui se trouve dans votre lettre au comité de salut public, je vais demontrer l'absurdité de ce que tu avances ; je t'ai écrit : *Si Marseille méritoit de perdre son nom, Bordeaux mériteroit d'être bouleversée jusques dans ses fondemens ;* j'ai voulu dire par-là que, puisqu'on usoit d'indulgence envers *Bordeaux* qui a été le principal foyer des troubles du Midi, *Marseille* ne devoit pas être traitée plus rigoureusement. *Toi*, au contraire, tu écrivois au comité : *Si Bordeaux est coupable d'aussi grands attentats* (que Marseille) *il faut raser Bordeaux ; il faut raser Marseille.*

Il est donc évident que par cette phrase tu as voulu dire, que si *Marseille* étoit punie comme tu le desirois, ce ne pouvoit être qu'en la *rasant*. D'après cet éclaircissement, il demeure bien démontré que je stipulois en faveur de *Marseille*, et toi pour sa *destruction*

et *celle de Bordeaux*. Je le prouve encore par la dernière phrase de votre lettre au comité de salut public, à la fin de laquelle vous disiez : *Mais nous persistons à croire que toute ville rebelle doit disparoître de dessus le globe.*

Tu as eu l'impudence de dire hier dans le discours que tu as prononcé à la *tribune* de la *convention* que j'étois *juif ;* tu as menti contre ta conscience, je te le prouve par ta lettre en date du 15 pluviôse de l'an deuxième, insérée à la suite des nouveaux extraits que j'ai annoncés ; mais quand je serois *juif*, en serois-je moins un *homme*, moins bon *citoyen ?* Tu veux donc *misérable* ressusciter d'anciens préjugés, et proscrire de nouveau des hommes qui sont nos *frères*, et auxquels la *révolution seule* pouvoit rendre le libre exercice de leurs droits.

Pour rendre ta confusion plus complette, apprends que ma famille est originaire de la ville du *Carlat*, au ci-devant *comté de Foix ;* que mon *bisaïeul* étoit l'oncle de *Pierre Bayle*, l'un des hommes qui a le plus illustré la république des lettres. *Pierre Bayle* eut aussi son *zoïle* comme *Voltaire.*

Tu as dit, dans le même discours, que tu n'avois pas *démoli une seule pierre ;* eh bien ! les *vingt-quatre édifices* que tu as renversé à *Marseille*, et les habitans de cette commune t'accusent ; ils t'accusent d'avoir détruit les chefs-d'oeuvres du fameux Puget, qui ornoient la maison commune, etc. etc. etc.

Les extraits que j'ai publiés sont tous tirés de lettres écrites de ta main et signées par toi.

Avant de t'accabler par de nouvelles preuves, avant de montrer que tu es le plus perfide, je

puis même ajouter le plus contre-révolutionnaire des hommes, dis-moi, *toi qui dors sur l'oreiller d'une conscience pure.* (Voyez réponse de Fréron à Moyse Bayle.)

Etoit-ce par *humanité* que les citoyens *Faissole*, fabricant de chandelles, *Bareste*, *Chaussegros* et *Roustagneng*, âgés de plus de 70 ans, et qui n'avoient exercés aucunes fonctions depuis l'ouverture des sections, ont été impitoyablement massacrés ?

Etoit-ce par *humanite* que d'autres individus, échappés à la fusillade, ont été reconduits au supplice ?

Je n'en finirois pas, si je voulois continuer mes interpellations, mais la sensibilité de mes lecteurs m'impose le devoir de n'en pas dire d'avantage.

NOUVEAUX extraits des lettres que Fréron m'a écrites, pendant sa mission dans les départemens du Midi.

Toulon, au quartier-général, le 6 nivôse, l'an 2 de de la République, une et indivisible.

Fréron à Moyse Bayle.

Tu as sûrement tiré parti de la volumineuse lettre que je t'adressai de Marseille, par un courier extraordinaire, et où je te développois toute l'intrigue des faux patriotes; tu ne m'as pas encore répondu et cela m'inquiète. Nous te demandions, pour imposer silence à la calomnie, que tu fis la motion que la *Convention nationale* décrétât que les représenans du peuple Barras et FRÉRON n'ont pas cessé de bien mériter de

la patrie. Cela venoit tout seul, après la fausse lettre qui nous étoit attribuée ; la prise de Toulon, à laquelle nous avons contribué, en payant de nos personnes, t'en offre une nouvelle occasion.

Notre profession de foi est contenue dans la lettre que nous t'écrivions *Barras* et MOI ; mais si malgré le desir sincère que nous témoignons, et la demande formelle que nous faisons à la Convention d'être rappellés dans son sein, elle juge à propos de nous conserver près l'armée d'Italie. Souviens-toi *que nous refuserons cette mission, si l'on nous adjoint Ricord et Robespierre, etc.* et que nous nous entendrons fort bien avec *Sallicetti* ....

Ma délicatesse m'a jusqu'ici empêché de parler du *général Lapoype* ; mais à présent qu'il a fait taire la calomnie, en forçant de son côté Toulon d'ouvrir ses portes, par l'attaque hardie du fort Pharon et du cap Brun ; j'ai le droit de dire que la République n'a point de *général plus sans-culotte, plus jacobin, plus entreprenant et plus pur. L'audace est son caractère.* On l'a toujours vu à la tête de sa division, le sabre à la main. J'ose donc te dire ce que je dirois au peuple assemblé. *J'ose réaliser* ce que *Robespierre* disoit en parlant de *Duquesnoy* : Quel plus touchant spectacle que celui de deux frères, dont l'un dirige les armées et l'autre les anime et veille à leurs besoins ! Nous pensons tous que *Lapoype* est l'homme qui convient pour l'expédition d'Italie. . . . Si donc la *Convention* a des vues sur nous, et veut nous arracher au repos, et qu'en même-tems elle ait à faire exécuter des mesures audacieuses et bien concertées, je pense qu'elle doit confier le commandement de l'armée d'Italie

au général Lapoype, et nous laisser Barras Salicetti et MOI, représentans près de cette armée, il n'en faut pas plus de trois, car un plus grand nombre entrave les opérations. . . . Nous ferons tout ce que le comité de salut public ordonnera. Présentes ces idées, sous le jour qui te paroîtra convenable. Signé *Fréron*.

Lecteur, *Fréron* a dit dans sa réponse à ma première affiche, qu'il en usoit avec moi et avec le comité de salut public, comme *André Dumont envers la Convention*; juge à présent si la lettre ci-dessus n'annonce pas plutôt un homme qui cherchoit à m'influencer et à me rendre l'instrument de son ambition et de ses vues secrettes, heureusement que je ne me suis pas laissé prendre au piège.

Ville Plate, ci-devant Toulou, 6 nivôse, an 2 de la République, une et indivisible.

Fréron et Paul Barras, à leur collègue Moyse Bayle.

Tu as dû recevoir, cher ami et collègue, un rapport de FRÉRON sur les derniers mouvemens qu'on a essayé de produire à Marseille. . . . La lettre qui nous a été attribuée et au bas de laquelle on a contrefait nos signatures, est une infamie qu'il faut encore attribuer à Marseille. De tant de ressorts, de tant de calomnies, de tant de trames dirigées contre nous, que faut-il conclure? Que nous sommes *la terreur* des *sectionnaires* et des faux patriotes. . . .

Il y a eu une intrigue pour faire nommer *Dugomier*, général en chef de l'armée sous Toulon. Le chef de cet intrigue, c'est *Ricord, représentant du peuple, près l'armée d'Italie.*

Nous sommes donc souverainement odieux à

Ricord et à Robespierre (le jeune) nous devons dire avec franchise que ces deux représentans ne conviennent point pour cette mission, le premier, *fin, cauteleux, dissimulé, travaille en dessous à satisfaire son ambition ; il est de Grasse et digne d'en être.* (1) Il a destitué dès son arrivée à Nice, plusieurs fonctionnaires publics, pour donner leurs places à ses *parens* et *amis*. Il n'y a d'emplois que pour les *parfumeurs* de *Grasse*. Il a surpris notre *signature* pour la *nomination* de son *beaufrère* à celle *d'inspecteur-général des fourrages de l'armée* : ce n'est qu'après que nous avons su sa parenté. . .

Tous deux et nous les connoissons bien, manquent de vues et de moyens. . . . .

A l'égard de *Sallicetti*, quoiqu'on ne sache jamais ce qu'un *Italien a dans le ventre*, il a du moins des qualités sociales, et il marche rondement. Nous avons été beaucoup plus contens de lui que de nos *autres collègues*. Il a déployé beaucoup de courage pendant tout le tems du *siège* de Toulon, et nous a toujours paru y aller *beau jeu bon argent*. C'est une justice que nous lui devons et que nous lui rendons avec plaisir. Il nous a semblé, pendant le peu de temps que nous avons vécu avec eux, que *Ricord* faisoit de *Robespierre* ce qu'il vouloit, et qu'il le menoit sans qu'il s'en doutât ; et que *Sallicetti*, sans paroître y toucher, avoit trouvé le secret de les mener tous deux. Au surplus nous sommes con-

---

(1) Ces mots, *il est de Grasse, et digne d'en être*, font allusion à cet ancien proverbe provençal : Qu vaou un boun chin, que lou prengue dé raço ; Qu vaou un couquin, que vague à Grasso. C'est - à - dire, qui veut un bon chien, qu'il le prenne de race ; et qui veut un coquin, qu'il aille à Grasse.

vaincus, que bien *entouré, ce dernier servira utilement* la République.

Fais de notre lettre l'usage le plus prudent et le plus convenable.

Le général *Dugomier* va, dit-on, prendre son poste de représentant à la Convention nationale ; il est *courageux* et même *intrépide*, la prise de *Toulon l'immortalise*, que disons-nous ? Elle immortalise l'armée, les soldats et les sans-culottes. Mais tu sauras que ses intentions n'étoient point d'attaquer le jour désigné, qu'il demandoit vingt-quatre heures ; qu'il tient de son âge avancé les défauts qui lui appartiennent ; c'est-à-dire l'*hésitation*, le *tâtonnement*, la *temporisation* ; que c'est un excellent général de brigade ; mais qu'il n'a, ni le coup-d'œil, ni les conceptions vastes d'un général en chef ; qu'il n'a point d'audace dans l'imagination, quoiqu'il soit doué d'une bravoure naturelle à toute épreuve. *Ces choses là se disent tout bas à l'oreille d'un ami.* (2)

Conclusion, il nous faut pour l'expédition d'Italie, par Gênes, qui vous tend les bras, un autre général que *Dugomier* et avec *Sallicetti*, des représentans, autres que *Robespierre* et *Ricord* qui vont *effrontemment se présenter*, si vous voulez que les armes de la République prospèrent et triomphent.

Adieu, cher ami, nous avons voulu t'ouvrir nos cœurs et te prouver notre attachement en te

---

(2) Dugommier a prouvé par une suite de victoires éclatantes, à l'armée des Pyrénées orientales, que FRÉRON est un calomniateur, un intriguant, un. . . . qui avoit ses vues dans les eloges pompeux qu'il prodiguoit à son beau-frère Lapoype.

disant des vérités utiles, nous t'embrassons ainsi que *Laurens* et *Granét.* (3)

Signé Paul Barras, Fréron.

Sans Nom, Marseille, ou Phocée, ce 15 pluviôse, l'an 2 de la République, une et indivisible.

Fréron à Moyse Bayle,

Le courier qui n'arrive pas pour prendre nos dépêches, me laisse le tems de t'avertir d'une chose, mon cher ami, c'est que les prétendus patriotes de Marseille, sachant ta manière de penser à leur égard, *franche et sans ménagement, quand il s'agit de l'intérêt général*, ont imaginé de te faire sortir de la Convention. Ils veulent profiter contre toi du décret qui exclud les étrangers; ils prétendent que tu n'es pas *français*, que tu es né à *Genêve*, et que tu es dans le cas de *Thomas Payne*, d'*Anacharsis Cloots*, de *Dentzel*, *etc.* mais ils ignorent que si tu es né à Genêve, *tu es issu de français réfugiés* dans le tems de *la révocation de l'édit de Nantes*. Tiens-toi sur tes gardes et profites de l'avis. Il est d'un ami qui seroit au désespoir que l'intrigue vint à bout de consommer cette iniquité. Connois à présent tes Chers Marseillais. Cet avis me vient d'une voie sûre, confonds tous ces lâches détours. (4)

Signé Fréron.

---

(3) Cette lettre eat très-curieuse; elle est de huit pages; elle est bien, comme FRÉRON le dit dans sa première lettre du 6 nivôse, une profession de foi, mais de quelle foi; c'est ce que je laisse à juger à mes lecteurs.

(4) Je crois que cette lettre prouve de la manière la plus visctorieuse, que Fréron, en m'appelant juif, est l'imposteur *le plus impudent.* Il désigna aussi un autre député sous la qualification de *prêtre catholique, apostolique et romain*;

Sans Nom, Marseille, Phocée, ce 15 pluviôse, an 2 de la République, une et indivisible.

Fréron à Moyse Bayle.

...... Souviens-toi que sans notre énergie, cette cité seroit peut-être au pouvoir des anglais et déchirée par des partis intestins ou dominateurs. Nous parlons à un *vrai republicain*, à un *ami*, à un *philosophe*; nous t'ouvrons notre ame toute entière, *nous sommes convaincus de la droiture de tes intentions*. .... Maignet est arrivé ce matin, nous avons déjà eu une conférence. Quand je lui aurai transmis tous les renseignemens que j'ai recueillis sur Marseille et ses habitans, je m'empresserai d'aller t'embrasser et d'aller combattre sans aigreur tes opinions. Adieu, tu reconnoîtras un jour la justesse de nos mesures. . . . (5) Écris-moi toujours. *Tes lettres nous instruisent et nous intéressent; nous y reconnoîssons toujours le langage du républicain et de l'honnête homme.* *Signé* FRÉRON.

voudroit-il réveiller d'anciennes dénominations et aigrir toutes les sectes? Son intention, pour arriver plus sûrement à la guerre civile, seroit-elle de mettre les sectes religieuses aux prises les unes contre les autres? C'est ce que le tems éclaircira. En attendant, que tous les bons citoyen se tiennent en garde.

(5) L'on voit, par ces expressions, que je n'ai pas approuvé toutes les mesures de *Fréron*. Eh! qui pourroit sans être l'ennemi de son pays, ne pas être révolté de ce que la haîne de *Fréron*, contre quelques individus, lui inspiroit contre toute la population de Marseille. (Voyez dans ma première affiche, ses lettres, des 19 nivôse et 14 pluviôse.)

Il est encore d'autres horreurs que je dévoilerai, lorsque la véritable justice se fera entendre, et que les patriotes cesseront d'être proscrits.

Je crois que dans ce qui précède les extraits ci-dessus, ainsi que par les extraits de ma première affiche, j'ai suffisamment prouvé, 1°. que *Fréron* est coupable d'avoir fait fusiller un grand nombre d'hommes sans jugement; 2°. que par les nouveaux extraits que l'on vient de lire, l'esprit d'ambition et de jalousie envers ses collègues, et un général mort depuis peu au milieu de ses victoires, forment, le fond de son caractère.

Comme j'allois clore cet écrit, un de mes collègues vient de me communiquer une lettre de *Fréron* à *Hérault-Séchelles*, je crois devoir en mettre quelques lignes sous les yeux de mes lecteurs.

Extraits d'une lettre de Fréron à Herault-Séchelles, datée de Marseille, le 23 brumaire de l'an 2.

Tu m'avois promis de m'écrire, et j'attends chaque jour de tes nouvelles. Nous n'avons reçu qu'avant hier, par Sallicetti, le décret qui nous nomme représentans près l'armée sous Toulon. Nous allons nous rendre à notre nouveau poste, et nous y déployerons la même énergie dont nous avons toujours fait profession; seulement il est essentiel qu'on n'envoie pas ici de nouveaux représentans peu au fait des localités, et qui nous entravent dans notre marche révolutionnaire. Nous allons prendre des mesures *extraordinairement terribles*; nous connoissons peu de *représentans à notre hauteur*, c'est ce qui nous fait craindre d'avoir affaire à des *modérés* ou à des hommes pour qui le chapitre des considérations ne finit pas.

.... Tous les représentans sont partis pour Paris ; il ne reste que *Sallicetti* à l'armée ; Gasparin est mort comme tu sais, couvert de pustules par tout le corps, qui n'ont apparu qu'au moment de sa mort. On le croit *empoisonné.* Belle perspective pour nous ! Mais il y a longtems que nous sommes résignés, et que nous tâtons chaque matin si nos têtes sont encore sur nos épaules.

Sallicetti nous attend ; nous partons à l'instant même ; il a fait une chûte de cheval qui le retient au lit ; mais cela va mieux.

Adieu, demande à *Danton*, s'il a reçu ma lettre, mille amitiés à *Magnan*, à *Top'no* et à *Boulla.*

Les sacrés brissotins ont donc dansé la *carmagnole;* il se prépare ici une fête pour célébrer cette DÉCOLATION (6).

Signé, FRÉRON.

Je supprime toute réflexion ; je laisse ce soin à mes lecteurs ; dans une troisième affiche, je pourrai citer de nouveaux faits, si ceux que j'ai présentés pouvoient ne pas suffire à prouver que *Freron* fut aussi *cruel* que *Carrier*, aussi *terroriste* que *Robespierre*, et aussi dévastateur que le *vandale* le plus *féroce.*

Hommes ! qui répondez à ceux qui vous reprochent de soutenir *Fréron*, l'ennemi du

---

(6) Ah ! Fréron ! pour un homme qui fréquente la bonne compagnie, il faut avouer que ce langage annonce bien *l'homme de sang*, et que se *réjouir de la mort de ses semblables,* pour si coupables qu'ils puissent être, est pour tout homme sensé, la véritable mesure du plaisir que tu dev is prouver aux massacres que tu ordonnas à *Tvulon.*

peuple, *nous avons encore besoin de lui*; aujourd'hui que son masque est arraché, quelle peut être votre excuse? Quel doit être le remède salutaire qui puisse réparer les maux qu'il a faits à la patrie? Le voici, *abjurer toutes vos haines, oublier tout, vous réunir sincèrement et ne voir que des frères;* votre union seule fera disparoître cette tourbe d'ennemis qui vous pressent, pour ensuite vous étouffer.

Ne vous abusez pas, les momens sont précieux, et ne croyez pas qu'après avoir satisfait vos vengeances personnelles, vous puissiez arrêter le mouvement contre-révolutionnaire, il vous entraînera malgré lui. Union! union! union! C'est par elle seule que les ennemis du peuple seront dissipés.

MOYSE BAYLE, représentant du peuple.

De l'imprimerie de R. VATAR et ASS. rue de l'université, N°. 926.